



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion
du 1^{er} avril 2016

Délibération PNMA_2016_18

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2016-026 du 31 mars 2016 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMA_2015_02 arrêtant le règlement intérieur du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve l'ordre du jour modifié suivant :

1. Installation des nouveaux membres
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Élection du vice-président issu de la catégorie 2 « organisations professionnelles »
4. Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil de gestion du 04/05/15 et du 02/10/15
5. Compte-rendu des dernières séances du Bureau
6. Validation de la proposition de Règlement Intérieur du PNMA (mise en conformité avec le document type validé par le CA de l'Agence des aires marines protégées)
7. Présentation du logo du PNMA
8. Présentation du Programme Life « Pêche à pied de loisir » sur le Bassin d'Arcachon
9. Point d'étape et validation des grandes lignes pour l'élaboration du Plan de gestion
10. Point d'information sur les locaux du PNMA
11. Questions diverses : échanges suite à l'avis du Comité National de Protection de la Nature (CNPN) sur le projet de décret pour la RNN du banc d'Arguin

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil de gestion

François DELUGA

Visa des Commissaires du gouvernement

Représentant le Préfet de la Gironde
Sous-préfète
de l'arrondissement d'Arcachon

Représentant le Préfet maritime d'Atlantique
Directeur adjoint délégué à la mer et au littoral
DDTM de la Gironde

Dominique CHRISTIAN

Ronan LE SAOUT